

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 18
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 21

Séance du 18 Juin 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le Dix-Huit du mois de Juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Douze du mois de Juin, s'est réuni sous la présidence de Mme Danièle CORONADO, Maire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Mme Danièle CORONADO, Maire, fait l'appel et compte dix-huit membres présents, et trois procurations.

Etai^{ent} présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ;

Etai^{ent} absents : Mme CUILHE Sandrine ;
M. DELAVault Jean-Michel ;

Excusés : Mme CRESCENT Sylvie a donné procuration à M. ROUDIER Pascal ;
Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à M. PELARREY Laurent ;
Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. ERRAÇARRET Dominique ;

M. SEMPASTOUS Jean-Paul a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 9 Avril 2025 étant approuvé.

Délibération N° D36/2025

Code 3-1

Don à la commune de Mme Françoise CERVANTES

Exposé des motifs :

Mme BARON expose que Mme Françoise CERVANTES avait, de son vivant, souhaité donner sept tableaux de son œuvre à la commune, don proposé sans conditions. Les tableaux sont les suivants :

- « Le Train Bleu »
- « La Montagne des Dames »
- « L'Adour »
- « Oiseaux Du Paradis »
- « Eglise d'Antist »
- « La Bastide Clairence »
- « Riou »

Mme BARON Propose d'accepter le don de Mme CERVANTES.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Ouï l'exposé de Mme. l'Adjointe, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'accepter le don non-conditionné des sept tableaux suivants de l'œuvre de Mme Françoise CERVANTES susvisés :

- « Le Train Bleu »

Certifié exécutoire par Danièle CORONADO, Maire, le
Date de transmission en Préfecture :

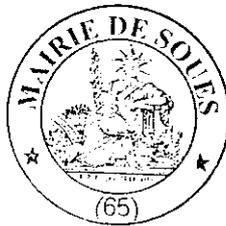
- « La Montagne des Dames »
- « L'Adour »
- « Oiseaux Du Paradis »
- « Eglise d'Antist »
- « La Bastide Clairence »
- « Riou »

Article 2 :

Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

La Maire,
Danièle CORONADO



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul SEMPASTOUS

